



# Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2021

*L'an deux mille vingt et un,  
le quatre mars à dix neuf heures*

*Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.*

*Date de convocation du conseil municipal : 25 février 2021*

Marion SAUVESTRE est élue secrétaire de séance.

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Julien DESCALZO, Caroline FEZAS, Brigitte JUGHON, Daniel RALIERE, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Marion SAUVESTRE.
ABSENTS / EXCUSES	Cendrine BABOT Vincent HONIAT (procuration à Marion SAUVESTRE) Brigitte LAGARDE (procuration à Brigitte JUGHON)

## Ordre du jour

[Délibération autorisant le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental pour le remplacement et la remise à niveau des poteaux incendie.](#)

[Indemnités de gardiennage pour l'église.](#)

[Délibération rénovation éclairage public dans le village Tranche 2 par le Syndicat Départemental d'énergie de la Haute-Garonne.](#)

[Autorisation au Maire pour demander une subvention auprès de la Préfecture pour la vidéosurveillance : village, école, STEP , ainsi que pour l'achat de talkie-walkie dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la délinquance et radicalisation\).](#)

[Autorisation au maire pour demander des subventions pour les travaux d'amélioration de la qualité de l'air dans l'école](#)

[Questions diverses](#)

[Amélioration des illuminations de Noël](#)

[Location de l'appartement au dessus de la maire.](#)

[Points projets](#)

[Trésorerie](#)

[Questions diverses de Brigitte Jughon](#)

[Questions diverses de Nathalie Audry](#)

[Questions du public](#)

Des observations ont été formulées concernant le compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021.

1. Brigitte Jughon souhaite corriger une omission sur la résolution concernant la rénovation de la salle polyvalente et ainsi formulée dans le compte rendu de la séance : « les devis reçus pour un total approximatif de 2,4 M€ hors prestation de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'œuvre ». Il convient d'ajouter aussi – pour se conformer à ce qui a été présenté alors, à défaut d'avoir été communiqué avant le conseil - hors poste CVC (chauffage – ventilation – climatisation) et hors travaux voiries autour. Elle demande également à ce que lui soit fourni le tableau présenté alors, affichant un total de 2 408 356 €, et les lignes vides correspondant aux postes qui n'avaient alors pas encore été chiffrés.
1. Brigitte Jughon, tout en précisant que le principe du rachat de prêts constitue une bonne chose dès lors que cela permet de générer des économies, signale que le montant de 58 000 € d'économies annoncées dans le cadre du rachat de 3 prêts du Crédit Agricole par la Banque Populaire lui semble très optimiste. En effet, ses calculs, sur la base des tableaux d'amortissement qui lui ont été communiqués la veille, laissent apparaître un montant de 22 500 € d'économies, à réviser à la baisse en fonction des IRA (indemnités de remboursement anticipé) restant à payer au Crédit Agricole (et qui pourraient être de l'ordre de 5 000 €). En tout état de cause, elle précise que l'on ne peut pas économiser 58 000 € lorsqu'il ne reste que 30 750 € d'intérêts à payer. Le maire s'étonne de ces chiffres, étant donné qu'il dit les avoir lui-même vérifiés.

Jean-Claude Dempère signale que les IRA sont toujours négociables avec la banque, surtout si l'on a en perspective un nouveau prêt à négocier, comme c'est le cas pour la rénovation de la salle des fêtes.

Gérard Bouillard reproche à Brigitte Jughon d'avoir attendu le conseil municipal pour exposer ces chiffres, alors qu'elle aurait au moins pu prévenir la mairie au préalable. Brigitte Jughon lui répond qu'elle a appelé la mairie la veille, juste après avoir reçu communication des tableaux d'amortissement, justement pour demander des précisions à Mylène Peyrouton, puisque ses résultats ne correspondaient pas à ceux de la version officielle. Elle ajoute que plutôt que de lui reprocher d'intervenir tardivement sur ce sujet, ce qui aurait été

plus confortable pour tout le monde, c'est que les tableaux d'amortissement des emprunts concernés aient été communiqués aux élus en amont du conseil municipal au cours duquel la résolution devait être adoptée, soit avant le 21 janvier 2021, et non pas un mois et demi après, la veille du conseil municipal suivant. Ce dont Gérard Bouillard convient.

Le maire met fin au débat en disant que ce qu'il souhaite retenir sur ce sujet, c'est que des économies ont été faites en rachetant des crédits, ce qui n'avait pas été fait au cours des 6 années précédentes.

Brigitte Jughon lui rappelle alors que tant lui que sa première adjointe aux finances, Cendrine Babot, siégeaient à la commission finances lors du précédent mandat, et qu'ils auraient pu alors s'atteler à cette tâche. Il lui est rétorqué que les prêts bancaires sont du ressort exclusif du maire, qu'à cet effet Thierry Chebelin avait pris rendez-vous avec Daniel Gasc sur ce sujet, et que l'ancien maire lui avait dit qu'il allait s'en occuper, ce qu'il n'a pas fait.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 3 contre (Brigitte Jughon, Brigitte Lagarde et Franck Nezry), 0 abstention, 11 pour.

**Adopté**

## **Délibération autorisant le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental pour le remplacement et la remise à niveau des poteaux incendie.**

Lors du contrôle incendie réalisé par la société PUECH, on nous indique qu'il faut remettre en état deux poteaux incendie. Le devis s'élève à 1600,80€ TTC. M. le Maire trouve pertinent de faire une demande de subvention pour ce dossier.

Il convient de délibérer pour autoriser M. le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental pour la mise à niveau des poteaux incendie.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

**Adopté**

## **Délibération autorisant le remboursement de frais.**

2 élus ont fait des avances de frais dans le cadre:

- Du remboursement des paniers repas des pompiers pendant l'incendie route d'Empeaux.

Marion Sauvestre a avancé la somme de 41,06€.

- De la distribution des paniers aux aînés. Il manquait un panier, paiement avancé par Gérard Bouillard pour la somme de 25,5€.

Il convient de délibérer pour rembourser ces élus.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 1 abstention (Gérard Bouillard) , 13 pour.

**Adopté**

## **Indemnités de gardiennage pour l'église.**

Lors du conseil municipal du 21 janvier dernier, l'indemnité accordée pour gardiennage de l'église a été cotée à 500€/an. Brigitte Jughon a ensuite attiré l'attention du conseil municipal sur le fait qu'une circulaire du ministère de l'intérieur, par souci d'équité à l'échelle nationale, fixe un plafond maximum d'indemnités de gardiennage. Ce plafond est de 479,86€ pour une personne résidant sur la commune.

Le maire propose d'arrondir ce montant à 450 € ; Brigitte Jughon suggère un arrondi à 475 € pour se rapprocher au plus près du montant qui avait reçu l'approbation des élus lors du précédent conseil municipal.

La somme de 475€ par an sera versée à l'administrée qui s'occupe de l'église.

Il convient de délibérer pour modifier l'indemnité de gardiennage de l'église.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 1 abstention (Brigitte Lagarde), 13 pour.

**Adopté**

Brigitte Jughon signale que le premier numéro de téléphone que les pompiers ont appelé le jour de l'incendie est celui de l'ancien maire Daniel Gasc, qui les a réaiguillés sur Daniel Ralière, et qu'il serait judicieux de communiquer aux services d'urgence des numéros de téléphone actualisés.

**Délibération rénovation éclairage public dans le village Tranche 2 par le Syndicat Départemental d'énergie de la Haute-Garonne.**

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public des zones : Clos du Mondou, Jardin du Mondou, lotissement l'Enclos et la Marnière, Lotissement Jardin de l'Aussonnelle 1 et 2 , Chemin du Moulin, Terrasse du Moulin et Peyra, le devis pour ces travaux demandé par Daniel Ralière s'élève à 91300 € HT. Ce projet est subventionné à hauteur de 80%. Le reste à charge pour la commune s'élève à 23113€ HT. Ce montant sera financé par un emprunt contracté auprès du SDEHG sur une durée de 12 ans. De plus, ces rénovations vont permettre de réaliser une économie d'énergie de 4788€/an au prix de l'énergie actuelle.

Il convient de délibérer pour autoriser ces travaux.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

**Adopté**

**Autorisation au Maire pour demander une subvention auprès de la Préfecture pour la vidéosurveillance : village, école, STEP , ainsi que pour l'achat de talkie-walkie dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la délinquance et radicalisation).**

Des enveloppes sont ouvertes, dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), qui favorise aussi des actions de prévention contre la radicalisation, pour permettre aux communes de mettre en place des systèmes de sécurisation des groupes scolaires, des sites sensibles (lieux de culte, écoles, espaces culturels, etc.) et pour équiper les policiers municipaux.

Il convient de délibérer pour autoriser le maire à demander des subventions pour l'achat de

- 6 talkies-walkies 4 100€ TTC (testés par l'équipe en conditions réelles)
- Système de vidéo école + sirène + alarme intrusion 51 400€ TTC
- Système de sécurisation par caméras des entrées et sorties du village 91 500 € TTC
- Système de surveillance de la STEP : 28 300€ TTC

Daniel Ralière précise dans ces devis, une base de 18 à 20 000 € est à chaque fois retenue pour la centralisation des informations, alors que ce montant ne sera à retenir qu'une seule fois pour toutes les installations.

Franck Nezry demande si le système d'alarme retenu est évolutif, c'est-à-dire compatible avec ce qui est désormais préconisé et privilégié, soit plusieurs sons en fonction du risque détecté (feu, attaque terroriste, etc.) ? Daniel Ralière lui répond par la négative, mais rappelle que c'est déjà bien puisque la municipalité a pris du retard dans ce domaine depuis plusieurs années.

Brigitte Jughon dit : "Quitte à s'équiper, pourquoi ne pas investir dans du matériel qui ne soit pas déjà obsolète ?"

Le besoin de surveillance de la station d'épuration vient du fait que 2000 m<sup>3</sup> d'eau ont pu y être siphonnés. Brigitte Jughon s'inquiète de savoir si dans un lieu aussi isolé, et dans le contexte d'un acte malveillant de vol, il ne serait pas aisé de tirer à la carabine ou au lance pierre sur la caméra pour la neutraliser. Franck Nezry ajoute alors qu'il convient de prévoir un système de double caméra.

M le maire rappelle que cette délibération concerne la demande de subvention, pas l'engagement de frais.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

**Adopté**

## **Autorisation au maire pour demander des subventions pour les travaux d'amélioration de la qualité de l'air dans l'école**

Une demande de subvention a été présentée au DSIL (Dotation de Soutien l'Investissement Local), cependant cette dotation est réservée au projet de plus grosse envergure.

Il convient donc de délibérer pour requalifier la demande de subvention auprès du DETR (Dotation d'équipement au Territoires Ruraux).

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 14 pour.

**Adopté**



## Questions diverses

### Amélioration des illuminations de Noël

Nathalie Audry a demandé un devis pour acheter des illuminations supplémentaires pour décorer les entrées et sorties de village à la période des fêtes. Le devis s'élève à 1 650€ TTC

### Location de l'appartement au dessus de la maire.

Le bien est loué à partir de lundi. L'ensemble des logements sont loués.

La procédure de recouvrement pour loyers impayés (2 900€) est en cours. Des dispositions ont été prises pour permettre le recouvrement par le locataire.

## Points projets

- Rénovation de la salle des fêtes: La commission sécurité incendie et accessibilité aux personnes à mobilité réduite a émis un avis favorable au projet. L'architecte s'est lancée dans le chiffrage exact du chantier.
- Café associatif: les travaux débuteront en juin pour se terminer fin novembre. Brigitte Jughon demande quels travaux vont être réalisés en 4 mois. Jean-Claude Dempère lui répond : électricité, chauffage et portes. Elle demande alors où se dérouleront les séances du conseil municipal durant la période des travaux. M. le maire lui répond :« dans la petite pièce, comme lorsqu'il n'y avait plus de charpente à l'école ». Brigitte Jughon précise alors « et qu'il n'y avait pas la Covid non plus ». Il lui est rétorqué que les séances du conseil pourront se tenir n'importe où, comme dans le réfectoire de l'école.

## Trésorerie

En même pas 6 mois deux fuites d'eau sont apparues (salle des fêtes et mairie). Il est donc nécessaire d'effectuer des relevés et de les consigner pour détecter des fuites. Les agents font des relevés, Vincent Honiat a créé un registre informatique pour le suivi, Marion Sauvestre se propose de faire la saisie. Brigitte Jughon suggère qu'un historique des consommations passées sur la dernière année soit établi et intégré dans le tableau Excel de suivi, à défaut de quoi il serait difficile de constater des dérives.

## Questions diverses de Brigitte Jughon

- Brigitte Jughon rappelle qu'elle attend toujours des précisions de la part de la trésorerie de Saint-Lys sur les mécanismes comptables d'intégration du budget des Saules dans le budget principal de la commune, et ce depuis juillet dernier. Mylène lui a confirmé la veille qu'elle n'en avait pas obtenu. Brigitte Jughon le déplore, en ce sens que ces 180 à 200 000 € de dépenses enregistrées sur le budget 2019, alors qu'aucun document n'étaye le fait que cela corresponde au montant du déficit constaté sur l'opération des Saules, continueront de se répercuter sur les années à venir.
- Brigitte Jughon rappelle qu'elle avait adressé un courrier au maire avant le conseil municipal du 26 novembre 2020, lui demandant d'intégrer la commission finance et urbanisme, et que lecture de ce courrier avait été faite lors de la séance du conseil. La loi prévoit que les élus de l'opposition puissent siéger dans toutes les commissions municipales. Depuis 3 mois, aucune suite n'a été donnée à sa demande, alors que Franck Nezry, qui avait formulé un souhait similaire à la même occasion a immédiatement rejoint la commission travaux. Le maire réagit en disant « je n'avais pas compris cela ». Elle réitère donc sa demande ; il lui est dit qu'elle doit alors s'adresser à l'adjointe en charge de la commission finance (qui n'est pas là). Julien Descalzo lui suggère de lui envoyer un texto, sinon qu'ainsi que Brigitte Jughon le précise, les coordonnées téléphoniques des élus de la majorité n'ont jamais été communiquées à ceux de l'opposition.  
Mylène se propose d'envoyer le lendemain un mail commun à Cendrine Babot et Brigitte Jughon pour les mettre en relation.

- Brigitte Jughon propose, dans le contexte actuel du couvre-feu, d'avancer l'heure du conseil ou de le positionner le samedi matin, pour que les administrés puissent y assister en nombre restreint. Nombreux membres du conseil, actifs, ne peuvent se libérer plus tôt ou pensent que « le samedi, c'est le week-end ».

### Questions diverses de Nathalie Audry

- Nathalie Audry propose le report de la fresque de la salle des fêtes après la rénovation. Certains administrés trouveraient dommage de la voir disparaître. Karine Bordes suggère d'en faire une version plus moderne, de style street art. Brigitte Jughon rapporte que les avis peuvent être partagés sur ce sujet puisque d'autres personnes trouvent qu'elle ne véhicule pas une image très dynamique et donc flatteuse du village, en ce sens qu'elle représente une sorte de clochard (vêtements rapiécés) flemmardant dans un hamac. Elle précise qu'en outre, avant toute reproduction de cette fresque, il serait judicieux de s'inquiéter de savoir si des droits de reproduction lui sont attachés, étant donné qu'il lui semble qu'il s'agissait là du travail d'un ami personnel d'Ange Fernandez. Un sondage pourra être fait
- Nathalie Audry dit les façades du nouveau projet sont ultra modernes et que des adaptations intégrant par exemple de la brique pourraient faire en sorte que l'ensemble s'accorde mieux aux autres bâtiments avoisinants. Mais le maire rappelle que le permis déposé est accepté, les matériaux sont également choisis pour répondre à des besoins de gains énergétiques.

### Questions du public

Le public n'est pas autorisé suite aux restrictions sanitaires.

**Séance levée à 20h12**